



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.04.2007 Bulletin 2007/15

(51) Int Cl.:
A47C 21/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06301020.1**

(22) Date de dépôt: **05.10.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(72) Inventeurs:
• **Delahousse, Marc**
49000, Angers (FR)
• **Gregoire, Olivier**
49320, Coutures (FR)

(30) Priorité: **06.10.2005 FR 0510217**

(74) Mandataire: **Michelet, Alain et al**
Cabinet Harlé et Phélip
7, rue de Madrid
75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **DELAHOUSSE ET FILS**
F-49320 Vauchretien (FR)

(54) **Dispositif de butée latérale pour matelas**

(57) Ce dispositif de butée latérale pour un matelas posé sur un sommier à lattes est du type comprenant un élément de butée latérale (2) en forme de L, constitué d'un socle (26) prolongé par un retour à l'équerre (27) contre lequel le chant du matelas est destiné à venir en contact, associé à une embase (1) munie de moyens adaptés pour venir se fixer sur un couple de lattes (36a, 36b) dudit sommier. Les lattes dudit couple, disposées dans le même plan horizontal, comportent chacune un chant dit « externe » (36'a, 36'b) et un chant dit « interne » (36''a, 36''b), lesquels chants « internes » sont espacés l'un de l'autre pour former un espace interlattes (37).

Conformément à l'invention, l'embase (1) et l'élément de butée (2) consistent en deux pièces distinctes. Cette embase (1) se présente sous la forme d'un corps plan (3) destiné à venir se positionner sur la face supérieure des lattes (36a, 36b), dont les bordures latérales sont munies d'organes d'accrochage (8) sur les chants « externes » (36'a, 36'b) desdites lattes ; la partie centrale du corps plan (3) est munie d'un orifice (10) destiné au passage d'un tenon de verrouillage (28) aménagé sur le socle (26) de l'élément de butée (2), lequel tenon (28) comporte des moyens qui, après son insertion dans ledit orifice (10) de l'embase (1), d'une part permettent le verrouillage dudit élément de butée (2) sur ladite embase (1), et d'autre part, permettent le verrouillage de ladite embase (1) sur ledit couple de lattes supports (36a, 36b).

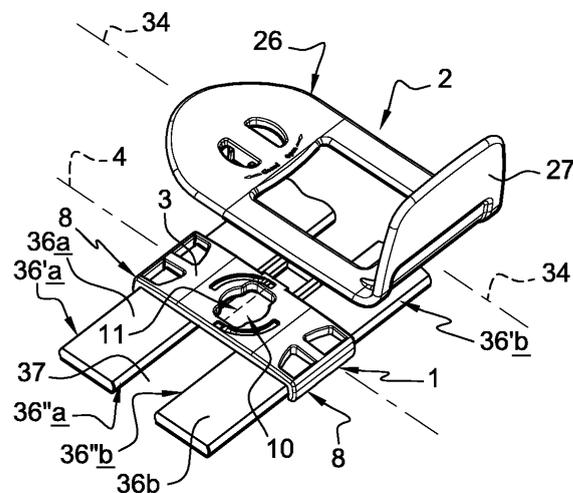


Fig. 12

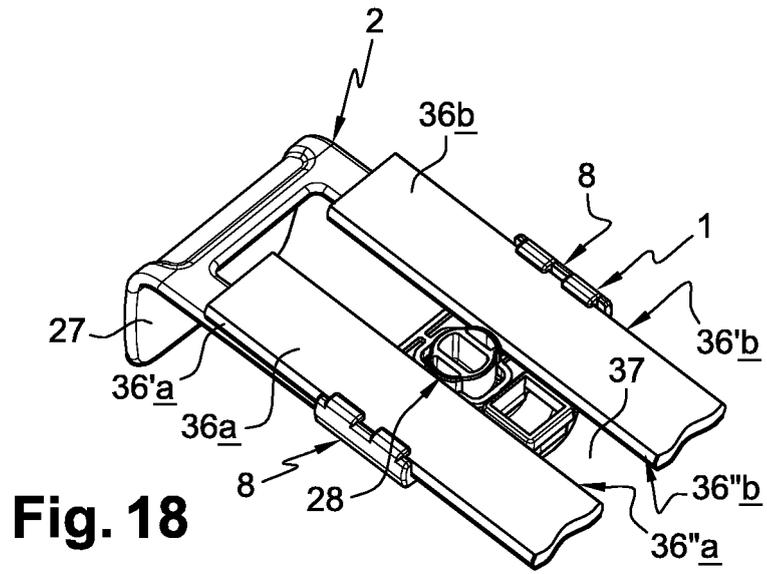


Fig. 18

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine général des accessoires de literie ; elle concerne plus particulièrement un dispositif de butée latérale pour matelas.

[0002] Ce type d'organe de butée, par exemple décrit dans le document FR-2 752 707, permet d'assurer un positionnement correct du matelas sur son sommier support, notamment sur un sommier à lattes.

[0003] La présente invention propose un perfectionnement à ce genre de dispositif, pour faciliter son réglage en positionnement sur la longueur des lattes supports, et pour améliorer ses caractéristiques de verrouillage ou de blocage sur lesdites lattes.

[0004] Le dispositif de butée conforme à l'invention est du type comprenant un élément de butée latérale en forme de L, constituée d'un socle prolongé par un retour à l'équerre contre lequel le chant du matelas est destiné à venir en contact, associé à une embase munie de moyens adaptés pour venir se fixer sur un couple de lattes du sommier, les lattes dudit couple étant disposées dans le même plan horizontal, comportant chacune un chant dit « externe » et un chant dit « interne », lesquels chants « internes » desdites lattes sont espacés l'un de l'autre pour former un espace inter-lattes.

[0005] Selon l'invention, l'embase et l'élément de butée sont en deux pièces distinctes ; l'embase se présente sous la forme d'un corps plan destiné à venir se positionner sur la face supérieure des lattes, et dont les bordures latérales sont munies d'organes d'accrochage sur les chants « externes » desdites lattes ; la partie centrale de ce corps plan est muni d'un orifice venant dans l'encombrement de l'espace inter-lattes, destiné au passage d'un tenon de verrouillage aménagé sur le socle de l'élément de butée, et ce tenon comporte des moyens qui, après son insertion dans ledit orifice de l'embase, d'une part, permettent le verrouillage amovible de l'élément de butée sur son embase support, et d'autre part permettent le verrouillage amovible de cette embase sur le couple de lattes supports.

[0006] Selon une forme de réalisation préférée, le tenon de verrouillage de l'élément de butée comporte un pied et une tête d'extrémité. La face de cette tête orientée du côté du socle de l'élément de butée est séparée dudit socle d'une distance correspondant environ à l'épaisseur du corps plan de l'embase. Cette tête de tenon est en outre adaptée, après insertion dudit tenon dans ledit orifice de l'embase, et rotation de ce tenon autour de l'axe dudit orifice sous l'effet d'une action de rotation sur ledit élément de butée en L, d'une part pour passer directement sous une partie du corps d'embase afin de bloquer ce corps d'embase entre ledit socle de butée et ladite tête d'extrémité du tenon de verrouillage, et d'autre part pour venir en contact avec les chants « internes » en regard des deux lattes supports, avec une légère action d'écartement desdites lattes, pour assurer le verrouillage de l'embase sur ledit couple de lattes.

Dans ce cadre, le corps d'embase comporte avantageu-

sement un orifice allongé, et le socle de butée comporte un pied de tenon circulaire, prolongé à l'équerre par deux ailes diamétralement opposées formant la tête d'extrémité dudit tenon, lesdites ailes latérales faisant office de came de verrouillage lors de la mise en place par rotation de l'élément de butée sur l'embase support.

[0007] Le dispositif de butée comporte de préférence des moyens qui assurent le verrouillage en rotation de l'élément de butée sur son embase support, lorsque ledit élément de butée est en position active, avec son retour correctement placé dans le plan du chant du matelas avec lequel il est destiné à coopérer.

Les moyens de verrouillage correspondants consistent avantageusement en au moins un ergot en saillie aménagé sur la face inférieure du socle de butée, lequel ergot est destiné à venir s'encaster dans une mortaise de verrouillage aménagée dans la face supérieure de l'embase.

[0008] Dans une forme de réalisation particulièrement intéressante, l'ergot en saillie coopère avec une rainure d'encastrement aménagée dans la face supérieure de l'embase, l'une des extrémités de ladite rainure constituant la mortaise d'encastrement de cet ergot, en association avec une rampe d'encastrement.

[0009] Encore dans un mode de réalisation préféré, le dispositif de butée comporte deux couples de rainures/ergots de blocage tels que définis ci-dessus.

[0010] Selon une autre particularité, la face interne des organes d'accrochage de l'embase comporte des dents d'accrochage destinées à venir en appui contre les chants « externes » des lattes supports, pour améliorer le verrouillage en position de l'embase.

[0011] Selon encore une autre particularité, l'embase comporte un organe qui permet l'accrochage de l'élément de butée lorsque celui-ci n'est pas solidarisé avec ladite embase par son tenon de verrouillage. Cette caractéristique permet le prémontage des dispositifs de butée sur le sommier de réception, sans que les éléments de butée fassent saillie au-dessus de la face supérieure dudit sommier, en particulier pour des raisons d'encombrement.

[0012] L'invention sera encore illustrée, sans être aucunement limitée, par la description suivante d'une forme de réalisation particulière, donnée uniquement à titre d'exemple, et représentée sur les dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective par-dessus de l'embase du dispositif de butée ;
- la figure 2 montre la même embase, en perspective, vue par-dessous ;
- la figure 3 est une vue de dessus de l'embase de butée illustrée sur les figures 1 et 2 ;
- la figure 4 est une vue en coupe selon IV-IV de la figure 3 ;
- la figure 5 est une vue en coupe selon V-V de la figure 3 ;
- la figure 6 est une vue en perspective par-dessus de l'élément de butée du dispositif de butée selon

- l'invention ;
- la figure 7 montre le même élément de butée en perspective, vu par-dessous ;
 - la figure 8 est une vue par-dessus de l'élément de butée illustré sur les figures 6 et 7 ;
 - la figure 9 est une vue de côté de l'élément de butée des figures 6 à 8 ;
 - la figure 10 est une vue en bout de l'élément de butée des figures 6 à 9 ;
 - la figure 11 est une vue en coupe selon XI-XI de la figure 9 ;
 - la figure 12 montre le dispositif de butée en deux éléments séparés, l'embase étant placée sur le couple de lattes supports, et l'élément de butée étant prêt à être positionné sur cette embase ;
 - la figure 13 est une vue en perspective par-dessus qui montre la première étape de positionnement de l'élément de butée sur son embase de réception ;
 - la figure 14 est une vue en perspective par-dessus du dispositif de butée tel que représenté figure 13 ;
 - la figure 15 montre une étape intermédiaire du positionnement de l'élément de butée sur son embase de réception, vu en perspective par-dessus ;
 - la figure 16 est une vue en perspective par-dessous du dispositif de butée tel que représenté figure 15 ;
 - la figure 17 montre la position finale active de l'élément de butée sur son embase de réception, vu en perspective par-dessus ;
 - la figure 18 est une vue en perspective par-dessous du dispositif de butée en position finale tel que représenté figure 17 ;
 - la figure 19 est une vue en perspective qui montre l'accrochage de l'élément de butée en position « inactivée » sur son embase support, par exemple pour le transport d'un sommier équipé de dispositifs de butée conformes à l'invention.

[0013] Le dispositif de butée latérale conforme à l'invention comprend une embase 1 et un élément de butée 2, indépendants l'un de l'autre, aptes à être solidarisés ensemble de manière amovible. L'élément d'embase 1 est illustré isolément sur les figures 1 à 5. L'élément de butée 2 est illustré isolément sur les figures 6 à 11. La solidarisation des deux organes 1 et 2 est illustrée sur les figures 12 à 18.

[0014] Tel que représenté sur les figures 1 à 5, l'élément d'embase 1 comprend un corps plan 3 (ou sensiblement plan) de forme générale rectangulaire, d'axe longitudinal 4 et d'axe transversal 5. Le corps plan 3 comporte une face de dessus 6 et une face de dessous 7, séparées d'une épaisseur h au niveau du centre (figure 5).

[0015] Ses petits côtés d'extrémités 3' se prolongent vers le bas (côté face de dessous 7) par des structures d'accrochage 8 qui s'étendent parallèlement à l'axe transversal 5. A proximité des petits côtés d'extrémités, le corps plan 3 comporte des ouvertures d'allègement 9.

[0016] Dans sa partie centrale, le corps plan 3 com-

porte un orifice traversant 10. Cet orifice 10 a une forme générale allongée dont le grand axe 11 s'étend sur l'axe transversal 5 du corps plan 3, et dont le petit axe 12 s'étend sur l'axe longitudinal 4. L'orifice 10 comprend en fait une partie centrale circulaire 13 prolongée par deux extensions latérales 14 diamétralement opposées, orientées vers les grands côtés longitudinaux 3" du corps plan 3 (figure 3).

[0017] Autour de l'orifice central 10, la face supérieure 6 du corps plan 3 comporte deux rainures pratiquement quart-circulaires 15 qui s'étendent chacune sensiblement depuis l'axe longitudinal 4, jusqu'à l'axe transversal 5. Sur l'axe transversal 5, l'extrémité de chaque rainure quart-circulaire 15 forme une sorte de mortaise 16 délimitée, d'un côté, par l'extrémité 17 de la rainure correspondante 15, et de l'autre côté, par l'extrémité 18 d'une rampe d'encastrement 19. La fonction de ces rainures 15 sera expliquée plus loin.

[0018] Chaque structure d'accrochage 8 consiste en un retour 20 prolongeant le petit côté 3' du corps plan 3, à partir de l'extrémité duquel s'étendent deux crochets 21 orientés vers l'intérieur. La distance entre la face de dessous 7 du corps plan 3 et la face en vis-à-vis des crochets 21 est légèrement supérieure à l'épaisseur des lattes du sommier sur lesquelles le dispositif de butée est destiné à venir se positionner.

[0019] La face interne des retours 20 comporte des fines nervures 22 qui s'étendent sur toute leur hauteur et qui forment des sortes de dents en saillie. En occurrence une dent 22 est centrée en regard de chaque crochet 21.

[0020] D'autre part, l'un des côtés longitudinaux 3" du corps plan 3 comporte un prolongement 24 en forme générale de cadre muni de deux crochets supérieurs 25 s'étendant en vis-à-vis, parallèlement audit côté longitudinal 3". La fonction de cet organe d'accrochage 24 sera expliquée plus loin.

[0021] L'embase 1 du dispositif de butée est réalisée par moulage-injection de matière plastique adaptée. Comme on peut le voir sur la figure 2 en particulier, la face inférieure du corps plan 3 comporte différentes nervures de rigidification intégrées dans son épaisseur.

De préférence, l'embase 1 est réalisée en matériau transparent pour lui conférer un aspect esthétique original.

[0022] L'élément de butée 2, illustré isolément sur les figures 6 à 11, a une forme générale en L constituée d'un socle 26 prolongé par un retour à l'équerre ou sensiblement à l'équerre 27. Dans sa partie d'extrémité libre, la face inférieure du socle 26 se prolonge, vers le bas, par un tenon monobloc 28 dont la forme est adaptée pour permettre un verrouillage amovible de l'élément de butée 2 sur l'embase 1. Le retour à l'équerre 27 est quant à lui destiné à former l'organe de butée proprement dit du matelas, c'est-à-dire qu'en position active il est destiné à venir se positionner en regard de l'un des chants latéraux de ce matelas.

[0023] Entre le tenon de verrouillage 28 et le retour 27, on remarque la présence d'une large ouverture d'allège-

ment 29, qui délimite deux bras latéraux 30 avec les côtés longitudinaux 26' du socle 26.

[0024] Le tenon de verrouillage 28 comprend un pied cylindrique 31 prolongé par une tête d'extrémité 32. Le diamètre du pied 31 est très légèrement inférieur au diamètre de la partie circulaire 13 de l'orifice 10 de l'embase 1. La tête d'extrémité 32 est en fait constituée de deux ailes 33 qui s'étendent à l'équerre par rapport à l'axe du pied 31. Ces ailes 33 sont diamétralement opposées au niveau de l'extrémité du pied 31 ; elles sont orientées transversalement au grand axe 34 du socle 26 et occupent chacune une surface correspondant à peu près à la surface des extensions latérales 14 de l'orifice 10 de l'embase 1. Les extrémités des ailes 33 sont espacées d'une distance a (figures 8 et 10)

La distance d qui sépare les faces en regard du socle 26 et des ailes 33 (figures 9 et 10) correspond à l'épaisseur h de la partie centrale du corps plan 3 de l'embase 1.

[0025] Sur l'axe longitudinal 34, la face inférieure du socle 26 de l'élément de butée 2 comporte deux ergots 35, positionnés de part et d'autre du pied de tenon 31 (figures 7 et 9). Comme on le verra plus loin, ces ergots 35 sont destinés à coopérer avec les rainures 15 du corps plan 3 de l'embase 1, et plus particulièrement avec leur mortaise 16, pour verrouiller en position l'élément de butée 2 sur ladite embase 1.

[0026] L'élément de butée 2 est aussi réalisé par moulage-injection de matière plastique adaptée ; on utilise de préférence une matière plastique transparente.

[0027] Le dispositif de butée conforme à l'invention, constitué de l'embase 1 et de l'élément de butée 2, est destiné à venir se positionner sur un couple de lattes 36a, 36b de la manière illustrée sur les figures 12 à 18. Les lattes 36 sont des lattes classiques d'un sommier à lattes ; elles sont maintenues au niveau de leurs extrémités par des structures supports adaptées (non représentées) solidaires des longerons du sommier, par exemple des rotules de suspension bi-lattes.

[0028] Tout d'abord, tel que représenté sur la figure 12, l'embase 1 est encliquetée en position désirée sur les faces supérieures des deux lattes 36a, 36b disposées dans le même plan horizontal et écartées l'une de l'autre pour former un espace inter-lattes 37. Le corps plan 3 de l'embase 1 recouvre les faces supérieures des deux lattes 36a et 36b. L'encliquetage correspondant est réalisé sans effort particulier grâce aux structures d'accrochage 8 qui viennent s'accrocher sur les chants « externes » 36'a, 36'b du couple de lattes 36. La distance entre les deux structures d'accrochage 8 en vis-à-vis, et l'épaisseur d'accrochage, sont adaptées en conséquence. L'orifice 10 de l'embase 1 est alors positionné dans l'encombrement de l'espace inter-lattes 37 ; son grand axe 11 se situe sensiblement sur l'axe médian dudit espace inter-lattes 37.

[0029] Pour son positionnement, l'élément de butée 2 est présenté au-dessus de l'embase 1, l'axe longitudinal 34 de son socle 26 s'étendant parallèlement ou sensiblement parallèlement à l'axe longitudinal 4 de ladite em-

base 1.

[0030] Le tenon 28 de l'élément de butée 2 est ensuite introduit dans l'orifice 10 de l'embase 1 (figures 13 et 14). Lors de cette opération, le pied 31 du tenon 28 passe dans la partie circulaire centrale 13 de l'orifice 10, et les ailes 33 de la tête d'extrémité 32 passent dans les parties latérales 14 dudit orifice 10 ; les ergots 35 viennent alors en butée dans le fond des rainures 15, sensiblement sur l'axe longitudinal 4.

Il suffit alors de faire pivoter l'élément de butée 2 autour de l'axe de l'orifice 10, tel qu'illustré sur les figures 15 et 16. Lors de cette manoeuvre, les ailes latérales 33 de la tête de tenon 32 viennent se positionner en regard d'une partie de la face inférieure 7 du corps plan 3 de l'embase 1, empêchant ainsi toute possibilité de désencastrement axial. Dans le même mouvement, les ergots 35 transitent dans les rainures 15 jusqu'à ce qu'ils atteignent la rampe d'encastrement 19, avant de venir s'encaster dans les mortaises d'extrémité 16.

Toujours dans le même mouvement, les ailes latérales 33 circulent dans l'espace inter-lattes 37, et leurs extrémités viennent progressivement en butée contre les chants « internes » 36'a, 36'b en regard du couple de lattes 36. Elles agissent alors à la manière de cames qui tendent à écarter légèrement les deux lattes l'une de l'autre. La distance a entre les extrémités des ailes 33 est légèrement supérieure à la distance normale entre les chants « internes » 36'a et 36'b des lattes 36.

[0031] Le mouvement de rotation correspondant de l'élément de butée 2 est réalisé sur 90°. Lorsque ce quart de tour est terminé, l'élément de butée 2 est positionné par rapport à l'embase 1 de la manière illustrée sur les figures 17 et 18 :

- les ergots 35 sont logés dans leur mortaise d'accueil 16 respective,
- les ailes 33 de la tête de tenon 32 sont situées sous le corps plan 3 de l'embase 1, et elles écartent au maximum les deux lattes 36a et 36b, et
- le retour 27 de l'élément de butée 2 est positionné transversalement à l'axe longitudinal des lattes 36, c'est-à-dire convenablement pour servir de butée au chant en regard du matelas positionné sur le sommier.

[0032] L'effort d'écartement des ailes 33 sur le couple de lattes 36 est adapté pour obtenir un bon verrouillage de l'embase 1 sur ledit couple de lattes, sans solliciter la matière de manière trop importante au niveau des structures d'accrochage 8 (qui supportent les efforts d'écartement mis en oeuvre).

A ce niveau, le verrouillage de l'embase 1 est optimisé par la présence des dents « d'agrippement » 22 en appui sur les chants « externes » 36'a, 36'b des lattes 36.

[0033] L'encastrement des ergots 35 dans les mortaises 16 permet d'assurer le maintien en position de l'élément de butée 2 sur l'embase 1 (en association avec les ailes 33 de la tête de tenon 32) ; mais cet encastrement

reste relativement facilement amovible pour permettre de multiples désolidarisations et resolidarisations entre les deux organes 1 et 2.

[0034] On obtient un dispositif de butée latérale qui peut être bloqué très simplement dans n'importe quelle position sur la longueur du couple de lattes supports. Tout ajustement de ce positionnement peut être réalisé très rapidement et sans effort important, ceci indépendamment du type de rotule utilisée pour supporter les lattes du sommier.

[0035] Ce type de dispositif peut être prépositionné sur le sommier, par exemple en usine, avec l'embase 1 encliquetée sur le couple de lattes supports 36, de la manière décrite ci-avant en relation avec les figures 12 à 18, et avec l'élément de butée 2 accroché sur le crochet latéral 24 de l'embase, ceci de la manière illustrée sur la figure 19.

Sur la figure 19, on remarque que cet accrochage est réalisé par l'intermédiaire de l'un des bras latéraux 30 de l'élément de butée 2 qui vient s'encliqueter entre les deux crochets 25 de la structure d'accrochage 24 de l'embase 1, adaptés et espacés en conséquence.

Dans cette position accrochée, le socle 26 de l'élément de butée 2 s'étend sensiblement dans le plan du corps d'embase 3, et le retour 27 est orienté vers le bas, dans l'épaisseur du sommier, pour limiter l'encombrement de l'ensemble.

[0036] L'utilisateur recevant le sommier peut alors très simplement décrocher les éléments de butées 2 et les verrouiller convenablement sur leur embase support 1, après un éventuel réglage de positionnement de cette dernière sur les extrémités des couples de lattes.

[0037] L'utilisation d'une matière plastique transparente permet de proposer un dispositif de butée latérale pour matelas ayant une esthétique originale, et notamment particulièrement discret. Cette particularité permet d'envisager l'apposition d'un marquage quelconque (logo, dessin, marque ...) directement sur la face externe ou interne du retour 27 de l'élément de butée 2, en créant l'illusion que ce marquage est apposé sur le côté latéral du matelas contre lequel ledit retour 27 va venir en appui.

Revendications

1. Dispositif de butée latérale pour un matelas posé sur un sommier à lattes, lequel dispositif comprend un élément de butée latérale (2) en forme de L, constitué d'un socle (26) prolongé par un retour à l'équerre (27) contre lequel le chant du matelas est destiné à venir en contact, associé à une embase (1) munie de moyens adaptés pour sa fixation sur un couple de lattes (36a, 36b) dudit sommier, les lattes (36a, 36b) dudit couple, disposées dans le même plan horizontal, comportant chacune un chant dit « externe » (36'a, 36'b) et un chant dit « interne » (36"a, 36"b), lesquels chants « internes » (36"a, 36"b) desdites lattes sont espacés l'un de l'autre

pour former un espace inter-lattes (37), **caractérisé en ce que** l'embase (1) et l'élément de butée (2) consistent en deux pièces distinctes, laquelle embase (1) se présente sous la forme d'un corps plan (3) destiné à venir se positionner sur la face supérieure desdites lattes (36a, 36b), et dont les bordures d'extrémité (3') sont munies d'organes d'accrochage (8) sur les chants « externes » (36'a, 36'b) desdites lattes (36a, 36b), la partie centrale dudit corps plan (3) étant munie d'un orifice (10) venant dans l'encombrement de l'espace inter-lattes (37), et destiné au passage d'un tenon de verrouillage (28) aménagé sur ledit socle (26) dudit élément de butée (2), lequel tenon (28) comporte des moyens qui permettent, après son insertion dans ledit orifice (10) de l'embase (1), d'une part le verrouillage amovible dudit élément de butée (2) sur ladite embase (1), et d'autre part le verrouillage amovible de ladite embase (1) sur ledit couple de lattes supports (36a, 36b).

2. Dispositif de butée selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le tenon de verrouillage (28) de l'élément de butée (2) comporte un pied (31) et une tête d'extrémité (32), la face de ladite tête (32) orientée du côté du socle (26) dudit élément de butée (2) étant séparée dudit socle (26) d'une distance (d) correspondant environ à l'épaisseur (h) du corps plan (3) de l'embase (1), laquelle tête d'extrémité (32) est adaptée, après insertion dudit tenon (28) dans l'orifice (10) de l'embase (1), et rotation de ce tenon (28) autour de l'axe dudit orifice (10) sous l'effet d'une action de rotation sur ledit élément de butée en L (2), d'une part pour passer directement sous une partie dudit corps d'embase (3) afin de bloquer ledit corps d'embase (3) entre ledit socle de butée (26) et ladite tête d'extrémité (32) du tenon de verrouillage (28), et d'autre part pour venir en contact avec les chants « internes » (36"a, 36"b) en regard des deux lattes supports (36a, 36b), avec une légère action d'écartement desdites lattes (36a, 36b) pour assurer le verrouillage de l'embase (1) sur ledit couple de lattes (36a, 36b).

3. Dispositif de butée selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le corps d'embase (3) comporte un orifice allongé (10), le socle de butée (26) comportant un pied de tenon circulaire (31), prolongé à l'équerre par deux ailes (33) diamétralement opposées formant la tête d'extrémité (32) du tenon (28), lesdites ailes latérales (33) faisant office de came de verrouillage lors de la mise en place par rotation de l'élément de butée (2) sur l'embase support (1).

4. Dispositif de butée selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens (15, 16, 19, 35) qui assurent le verrouillage en rotation de l'élément de butée (2) sur son embase support (1), lorsque ledit élément de

butée (2) est en position active avec son retour (27) correctement placé dans le plan du chant du matelas avec lequel il est destiné à coopérer.

5. Dispositif de butée selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage en rotation de l'élément de butée (2) sur son embase support (1) consistent en au moins un ergot (35) en saillie aménagé sur la face inférieure du socle de butée (26), lequel ergot (35) est destiné à venir s'encaster dans une mortaise de verrouillage (16) aménagée dans la face supérieure (6) de ladite embase (1). 5
10
6. Dispositif de butée selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** l'ergot en saillie (35) coopère avec une rainure d'encastrement (15) aménagée dans la face supérieure (6) de l'embase (1), l'une des extrémités de ladite rainure (15) constituant la mortaise (16) d'encastrement dudit ergot (35) en association avec une rampe d'encastrement (19). 15
20
7. Dispositif de butée selon la revendication 6, **caractérisé en ce qu'**il comporte deux couples de rainures (15, 16, 19)/ergots de blocage (35). 25
8. Dispositif de butée selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** la face interne des organes d'accrochage (8) de l'embase (1) comporte des dents d'accrochage (22) destinées à venir en appui contre les chants « externes » (36'a, 36'b) des lattes supports (36a, 36b). 30
9. Dispositif de butée selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** l'embase (1) comporte un organe (24) qui permet l'accrochage de l'élément de butée (2) lorsque celui-ci n'est pas solidarisé avec ladite embase (1) par son tenon de verrouillage (28). 35
10. Dispositif de butée selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'embase (1) et l'élément de butée (2) sont réalisés en matière plastique transparente. 40
11. Sommier à lattes équipé de dispositifs de butées latérales selon l'une quelconque des revendications 1 à 10. 45

50

55

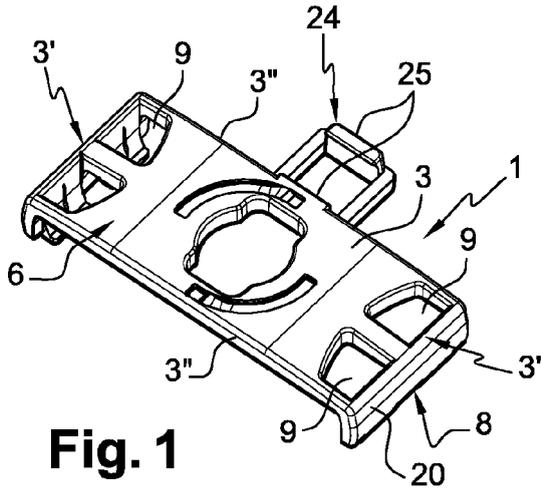


Fig. 1

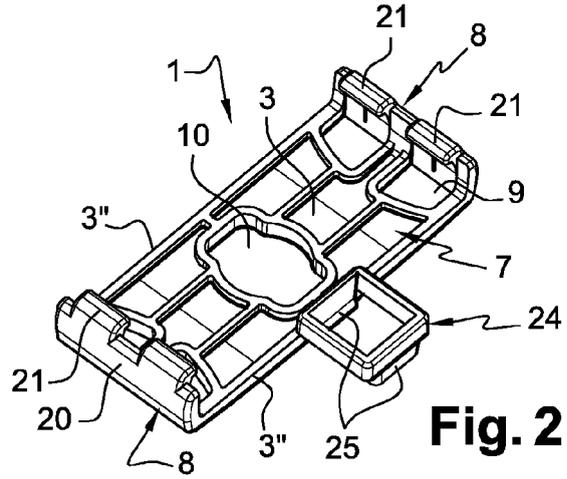


Fig. 2

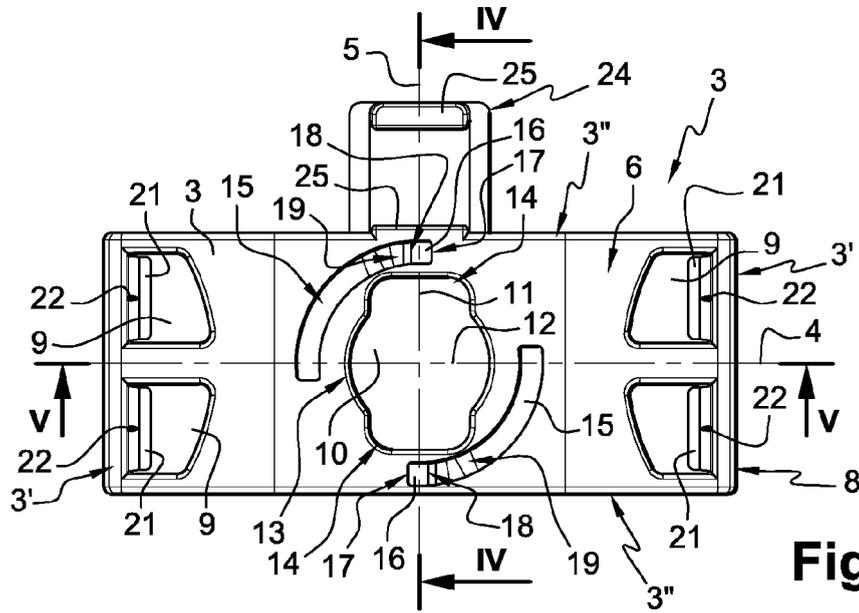


Fig. 3

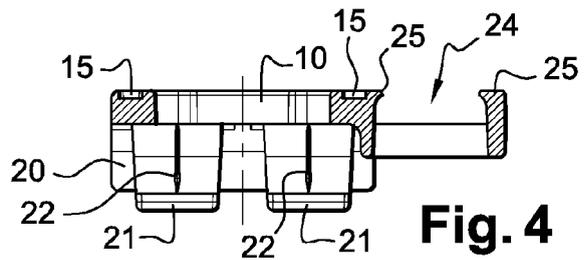


Fig. 4

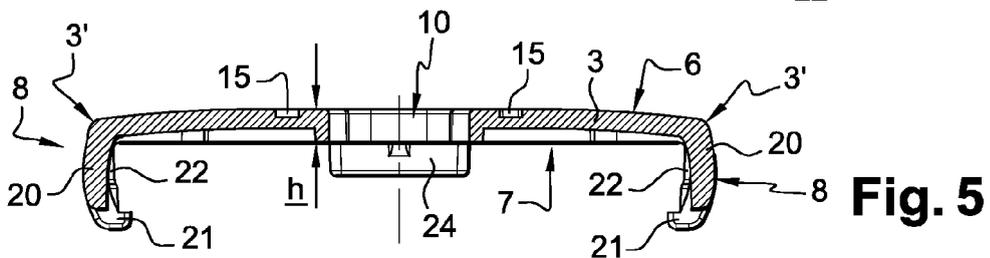


Fig. 5

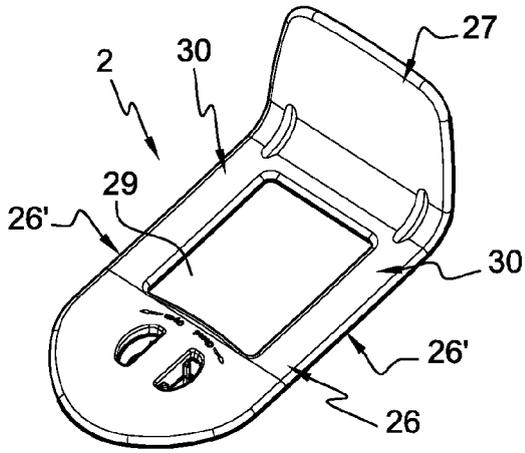


Fig. 6

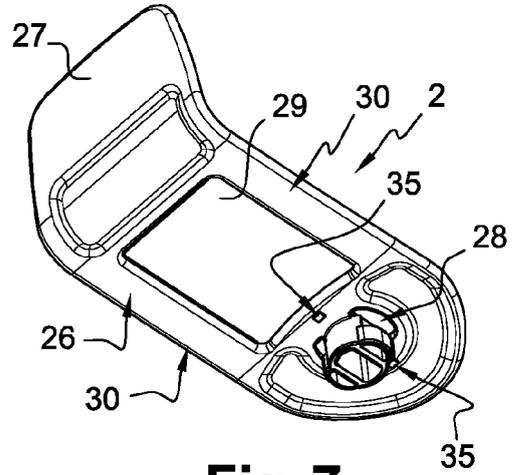


Fig. 7

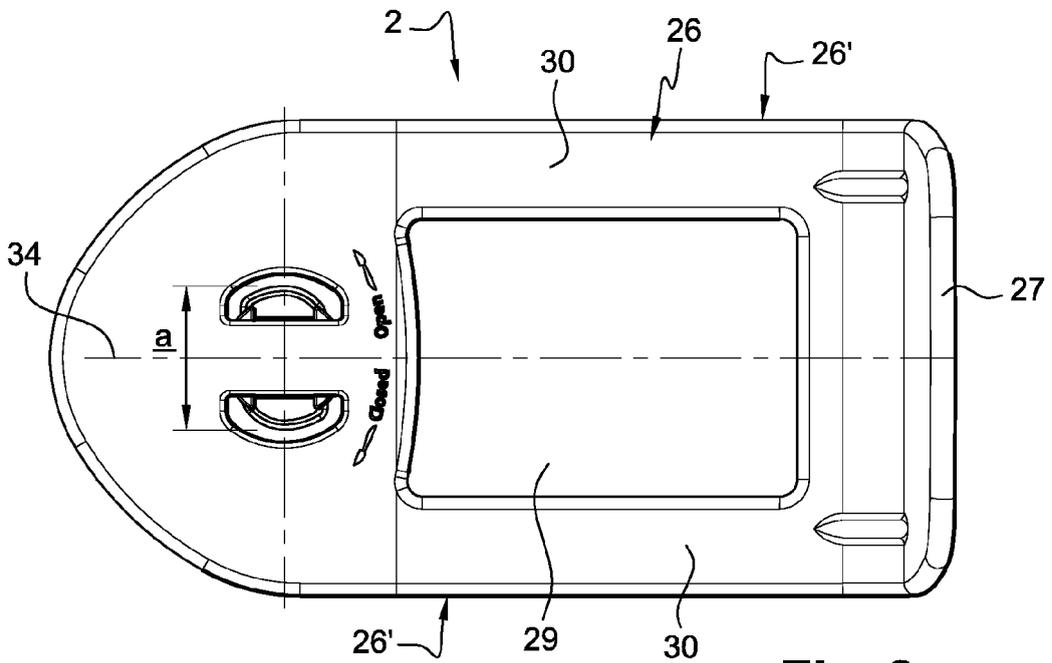


Fig. 8

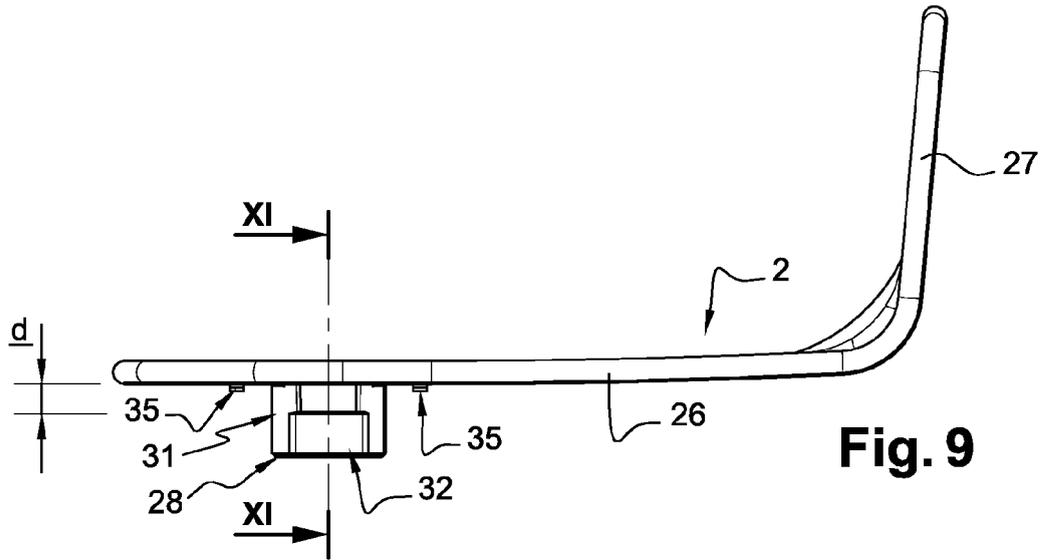


Fig. 9

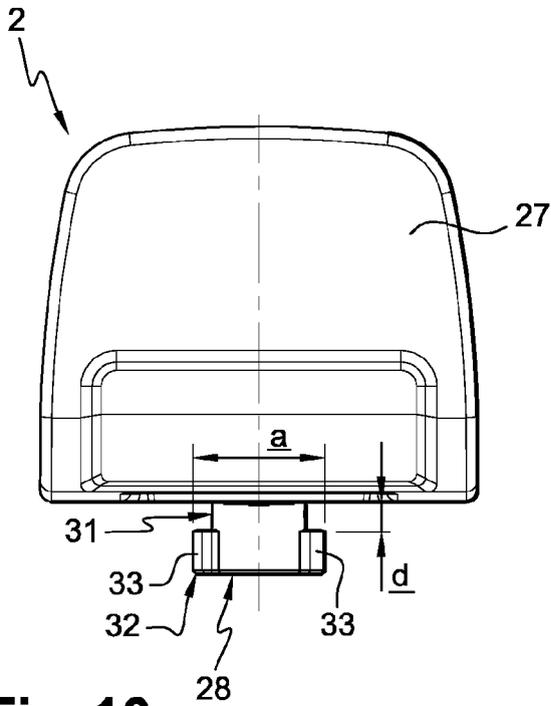


Fig. 10

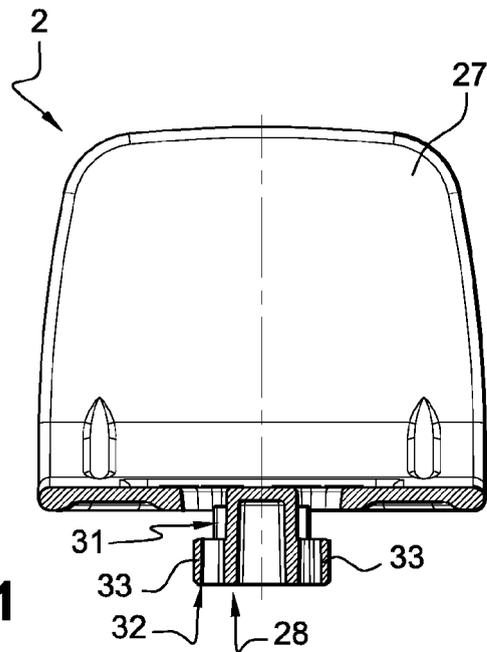


Fig. 11

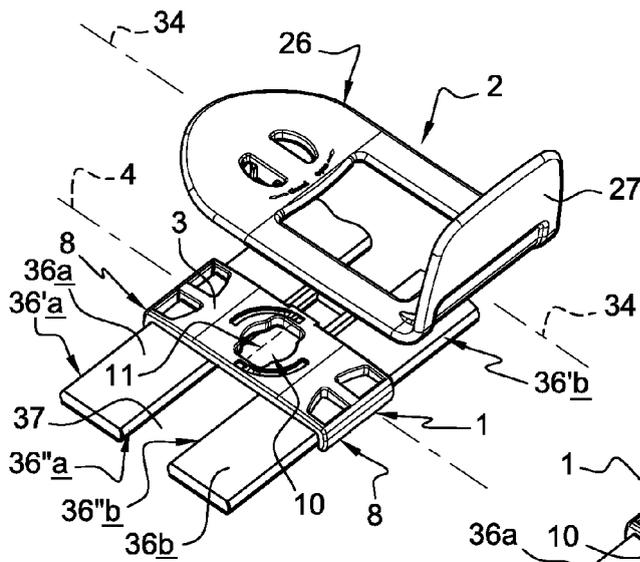


Fig. 12

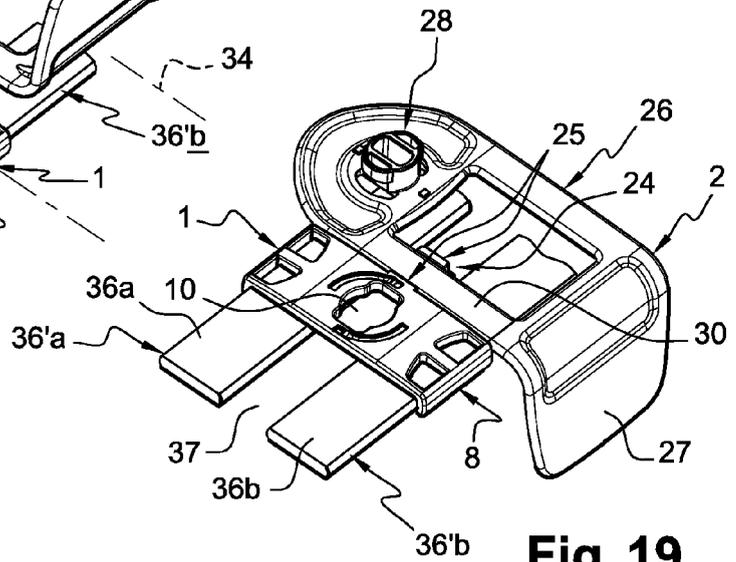


Fig. 19

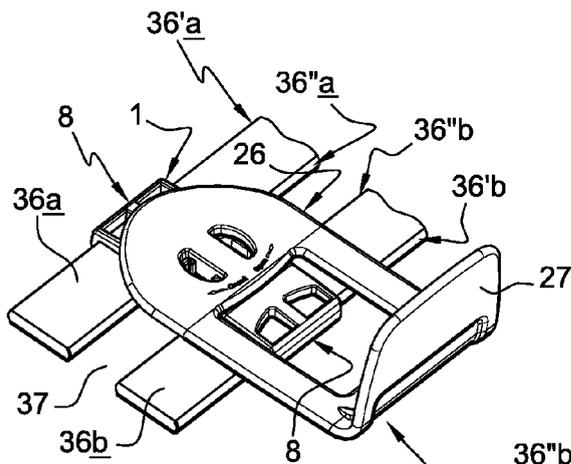


Fig. 13

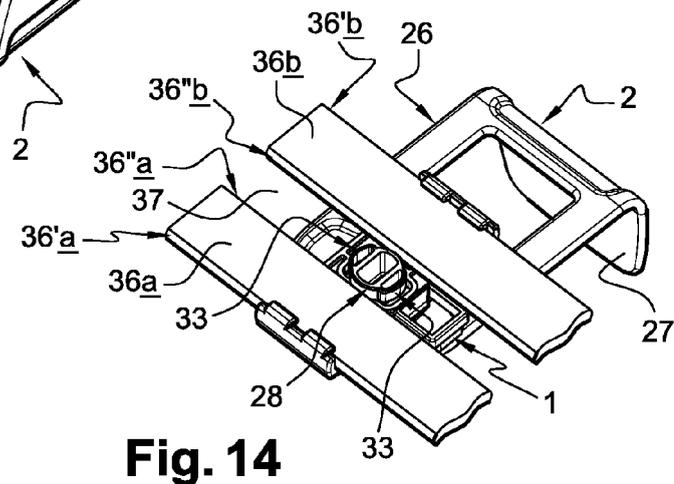


Fig. 14

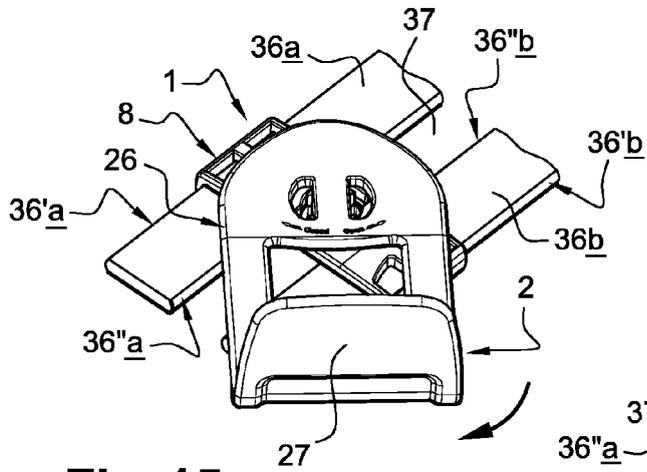


Fig. 15

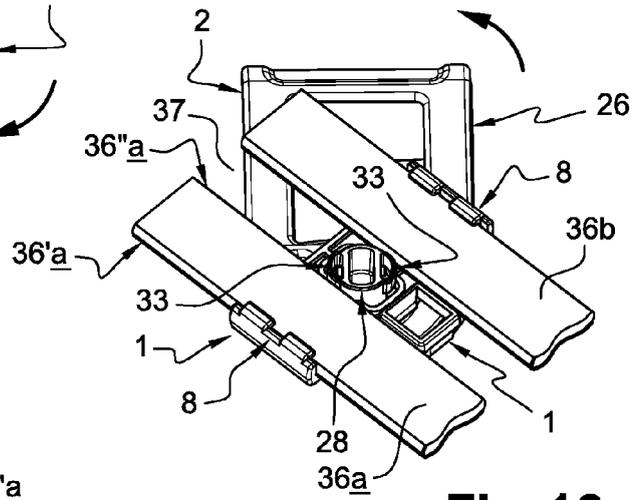


Fig. 16

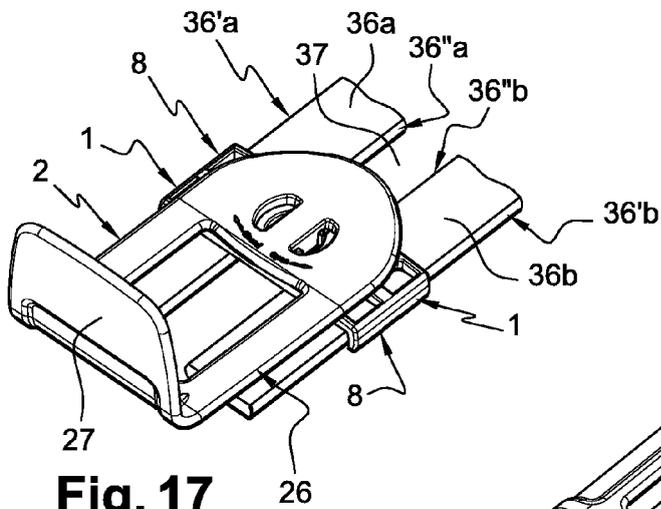


Fig. 17

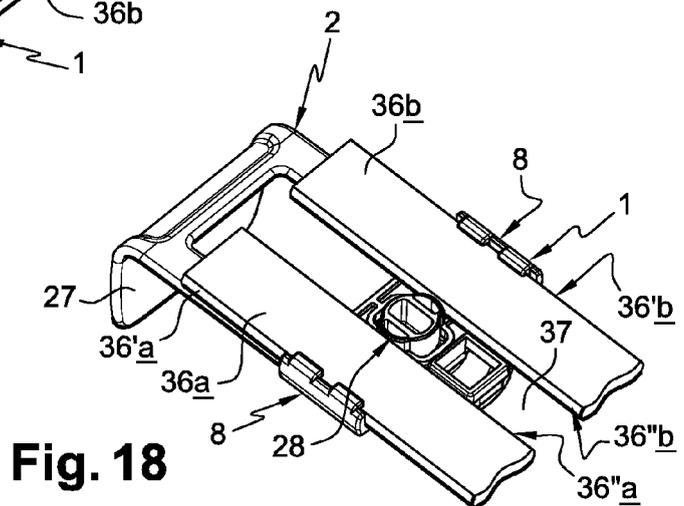


Fig. 18



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 822 040 A (TABLEROS GARFER SA) 20 septembre 2002 (2002-09-20) * page 4, ligne 11 - ligne 32; figures 1-4 * -----	1-11	INV. A47C21/02
A	FR 2 803 731 A (TOURNADRE SA STANDARD GUM) 20 juillet 2001 (2001-07-20) * page 2, ligne 32 - page 4, ligne 28; figures 1-7 *	1-11	
A,D	FR 2 752 707 A (VELDEMAN BEDDING NAAMLOZE VENNOOTSCHAP) 6 mars 1998 (1998-03-06) * page 2, ligne 23 - page 5, ligne 9; figures 1-10 * -----	1-11	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47C
6	Lieu de la recherche Munich	Date d'achèvement de la recherche 12 janvier 2007	Examineur Klintebäck, Daniel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 1020

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-01-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2822040	A	20-09-2002	ES 1048464 U1	16-08-2001
FR 2803731	A	20-07-2001	AUCUN	
FR 2752707	A	06-03-1998	BE 1010590 A6	03-11-1998

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2752707 [0002]